

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4215

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Hugué), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4215**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Priest

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte et des enjeux du renouvellement urbain

Le quartier Bellevue de la Ville de Saint Priest a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional lors du conseil d'administration de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) du 21 avril 2015.

Face à l'Hôtel de Ville, au centre-ville, le quartier de Bellevue (1 600 habitants, 532 logements) n'a pas fait l'objet d'une intervention dans le cadre du 1^{er} programme de renouvellement urbain (PNRU 1). Composé de grandes copropriétés fragiles ou dégradées, il constitue un parc social de fait en voie de dégradation rapide. L'enclavement de ce secteur conjugué au statut de copropriété empêche son amélioration.

Les enjeux stratégiques pour le renouvellement urbain de ce secteur sont les suivants :

- l'intégration du quartier Bellevue au centre-ville, permettant de conforter la dynamique déjà engagée de valorisation du centre-ville,
- le désenclavement du quartier Bellevue et l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- la diversification de l'offre d'habitat, et le renforcement de l'offre de commerces et de services.

Dans le respect de la convention ANRU approuvée par délibération du Conseil n° 2019-4040 du 16 décembre 2019, pour la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain, les acquisitions foncières doivent s'achever fin 2024 afin que les derniers relogements suivis des démolitions interviennent en 2025 et 2026. Les travaux de construction et d'aménagement des espaces publics seront à réaliser entre 2027 et 2029.

La tenue de ce calendrier nécessite l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour assurer l'acquisition totale des logements et des locaux commerciaux. Le dossier de DUP précise la destination de chaque parcelle à acquérir. Pour la constitution de ce dossier, il est nécessaire à ce stade de lancer la consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre de conception et de réalisation des espaces publics.

II - Objectifs de l'opération d'aménagement et programme prévisionnel des aménagements

Les objectifs fixés pour conduire ce projet sont les suivants :

- restructurer les copropriétés historiques,
- diversifier l'offre de logements,
- restructurer l'offre commerciale et de service,
- améliorer les espaces publics de centralité,
- créer un maillage viaire public,
- développer les mobilités douces.

Le projet d'aménagement s'inscrira dans des préoccupations de qualité environnementale en matière de construction et de traitement des espaces publics.

Pour répondre à ces objectifs, les études préalables nécessaires à la mutation du secteur Bellevue et le confortement du centre-ville ont conduit à la définition du programme d'aménagement prévisionnel suivant :

- requalification et création d'espaces publics de centralité autour du pôle Ottina,
- création d'un mail viaire central paysager nord-sud, entre le boulevard Édouard Herriot et la rue Maréchal Leclerc,
- requalification des rues Georges Sand, Paul Mistral, Mozart et du square des Couleurs,
- création de venelles piétonnes paysagées de liaison inter-quartiers,
- viabilisation des futures constructions et reprise des réseaux existants.

Ces interventions couvrent environ 16 700 m².

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation des travaux est de 4 395 000 € HT, soit 5 274 000 € TTC.

Elles seront accompagnées par des opérations de :

- restructuration de l'offre commerciale,
- transformation de plusieurs bâtiments de la copropriété en logements sociaux et en accession sociale,
- reconstruction d'une offre de logements en accession et locatif libres d'environ 8 500 m² de surface de plancher (SDP).

III - Lancement des études de maîtrise d'œuvre et demande d'individualisation d'autorisation de programme

Afin de poursuivre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement, il est nécessaire de lancer la consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre de conception et de réalisation des espaces publics. Il assurera également des missions complémentaires, telles que la participation au dispositif de concertation des habitants et le suivi de la commercialisation des lots à bâtir. Le coût prévisionnel de la mission complète de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires a été établi sur la base de 17 % du coût HT de l'estimation prévisionnelle du coût des travaux d'espaces publics, en intégrant les missions complémentaires. Sera également désigné un coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS). Des études techniques de diagnostic seront également réalisées.

Il est ainsi proposé d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 683 149 € TTC.

IV - Calendrier prévisionnel

Le bilan de la concertation préalable, au titre de la loi Lamy du 21 février 2014, a été arrêté par délibération du Conseil n° 2019-4039 du 16 décembre 2019.

Les acquisitions foncières sont poursuivies, dans un 1^{er} temps à l'amiable, puis dans le cadre de la procédure de DUP.

La désignation du maître d'œuvre des espaces publics est prévue à l'été 2020 pour respecter les modalités et le calendrier de la procédure de DUP.

Une concertation complémentaire au titre des espaces publics sera engagée en parallèle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme prévisionnel d'aménagement des espaces publics,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux,

c) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre à réaliser dans le cadre du programme de renouvellement urbain du secteur Bellevue à Saint Priest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P17 - Politique de la ville, pour un montant de 1 683 149 €TTC, en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 95 033 € en 2020,
- 153 209 € en 2021,
- 69 597 € en 2022,
- 180 400 € en 2023,
- 181 000 € en 2024,
- 181 000 € en 2025,
- 181 000 € en 2026,
- 181 000 € en 2027,
- 229 825 € en 2028,
- 231 085 € en 2029,

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 5 931 638 €, en dépenses, sur l'opération n° 0P17O7119.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.